



Compte-rendu AG 2010

Date et lieu :

Le jeudi 11 et le vendredi 12 novembre 2010 au Blachas à Salavas (07).

Rapporteur :

Valérie **FREMONT**

Etaient présents 23 personnes :

François **BARTOLI**, Hervé **BERTHIER**, Yoann **BRECHOU**, Olivier **BROUMAULT**, Philippe **CALVET**, Alain **CHAMPETIER**, Marc **CHAMPETIER**, Philippe **COLOMY**, Maïxent **DE LANGAVANT**, Grégoire **DJANIKIAN**, Jean-Marie **LESQUER**, Didier **MASSOT**, Jérémie **METZGER**, Pierre **MOREAU**, Franck **MILAN**, Eric **PERROIS**, Thomas **PASCAL**, Fabrice **POIRIER**, Benoit **RENAUDIER**, Fabienne **ROBERT**, Philippe **RYDIN**, Camille **SALGUES**, Serge **SCARAFIOTTI**

Invités :

Jean-François **BELLET** (Assureur MMA)

AG ordinaire

Le président ouvre l'AG ordinaire et fait le compte des voix, 23 présents et 9 pouvoirs représentés donnent 32 votants. Le quorum n'étant pas atteint, conformément à l'article 13 des statuts, le président prononce la clôture de l'AG ordinaire et ouvre l'AG extraordinaire.

Compte-rendu AG extraordinaire

Le président ouvre l'assemblée générale extraordinaire qui peut délibérer valablement.

Approbation du compte-rendu de l'AG 2009

3 abstentions sur 23. Le compte-rendu AG 2009 est approuvé.

Rapport moral du Président

Nous avons choisi de faire notre assemblée générale à Salavas pour rencontrer les loueurs et ainsi que l'avocat JM Darolles qui viendra présenter les procédures en cours. De plus, samedi aura lieu le marathon de l'Ardèche et c'était l'occasion de saluer des collègues de l'eau.

L'année 2010 a été foncièrement différente des précédentes qui furent consacrées au projet de développement du syndicat et à l'élaboration et l'enrichissement de notre site internet. Nos valeurs sont ainsi clairement affichées, le service rendu aux adhérents est plus performant et plus proche des attentes des adhérents. Mais la route est longue, nous devons encore fédérer plus d'enseignants et de professionnels du CK, et faire connaître les valeurs du syndicat.

2010 a été une année « juridique » avec un engagement prononcé sur beaucoup de dossiers, qui pour la plupart ne sont toujours pas arrivés à terme. Au prix d'un forcing permanent, d'un énorme travail de lobbying, notamment auprès de Jeunesse et Sport, le syndicat a franchi cette année une étape de taille et a réussi à intégrer les groupes de travail sur le canyon et son DE. Nous avons enclenché un recours gracieux auprès du ministère car le futur DE fait fi de la randonnée aquatique (RA). Il semble enfin que le ministère ait reconnu que cette randonnée aquatique fait partie de nos prérogatives. La commission paritaire consultative (CPC) n'a pas voté le texte présenté par le ministère et lui a demandé d'étudier et d'intégrer notre droit à faire de la RA. C'est la 1^{ère} fois que la CPC ne vote pas un texte proposé par le ministère. C'est un dossier complexe qui croise des compétences montagne, canoë kayak, moyenne montagne, juridique, classification eau vive... Ce dossier part devant le conseil d'état pour faire reconnaître nos prérogatives dans un texte officiel. Déjà mis à l'écart en 1995, c'est l'occasion pour le syndicat d'entrer à nouveau dans le dossier sur la partie « eau » qui se trouve dans le canyon. Par le biais de beaucoup d'échanges avec fédé, et avec un pool de professionnels, nous avons participé cette année au toilettage des textes du BP et à l'écriture des prérogatives de la RA, le but étant de pouvoir répondre à nos demandes en termes d'emplois. On veut valider le dispositif pour la filière CK car 2010 marque aussi la fin du BE.

2010 fut aussi l'occasion, avec le dossier Verdon, de mener une action conjointe avec la fédé des loueurs et la fédé de kayak. Chaque indépendant devrait faire faire une expertise pour mesurer son impact sur l'environnement du lieu de son implantation. Cette expertise coûte environ 5000 euros. La préfecture a mis en demeure les professionnels du 04, le syndicat a engagé des démarches pour y répondre. Jean-Michel Darolles a fait un devis de 4000 € HT. Nous partageons les frais



avec la fédé la fédé des loueurs et le groupement des professionnels du Verdon, qui a lancé un appel à participation pour l'occasion. Un bel exemple de partenariat qui avait déjà fonctionné concernant les travaux de la police de l'eau pour faire écrire des choses correspondant plus à nos activités. Cela a l'avantage d'être regroupé sur les réponses.

Une convention avec la fédé des loueurs sera signée ce soir. Le syndicat tient à le faire cette année car dans l'organisation du sport en France, les fédés ont un pouvoir suprême et nous voulons ouvrir un contre-pouvoir qui défende nos intérêts communs.

Service phare du syndicat, l'assureur viendra demain faire son point. C'est une réelle collaboration avec Jean-François Bellet sur l'amélioration des produits en fonction de nos besoins. Une participation dynamique, un soutien disponible qui vient aussi aux réunions locales.

En 2010, la caisse de secours a fonctionné pour aider la famille de Renaud JOURDAN, décédé cette année.

En conclusion, beaucoup de moyens et d'énergies consacrés à tous ces dossiers cette année mais, en restant dans la logique de ce qui a été conduit, il ne faut pas perdre pied ... ni se laisser diluer dans les contraintes juridiques. Nous devons continuer à mener des actions locales dans les vallées, à faire valoir la spécificité de notre métier et faire évoluer notre site.

Bilan financier et bilan des adhésions

- Voir les éléments chiffrés en fin de compte-rendu (2 annexes)
- Les adhérents ont peu augmenté. Nous avons fait des recherches sur internet et allons faire un mailing pour essayer de les sensibiliser à nos valeurs.
- Trouver de nouveaux adhérents... cela peut-être aussi en parler dans notre convention avec les loueurs. Le problème est que la fédé de CK propose aussi son service assurance.
- Faire entrer les salariés dans le syndicat à un tarif préférentiel, c'est une bonne idée mais il faut faire une réelle publicité pour les actions menées, les inciter à venir en AG, à aller consulter le site. Il faut travailler sur l'argumentaire pour faire venir les salariés et chercher un autre biais de communication (antenne locale).
- Suite au conseil du cabinet JED, nous avons continué à adhérer à l'UNSA car il siège dans des commissions paritaires et fait circuler de l'info, notamment juridique. De plus, l'UNSA a été un des acteurs qui a soutenu notre position sur la randonnée aquatique.

Dossier canyon / Rénovation BP

Document présenté par Didier MASSOT sur les filières diplômes dans le champ du CKDA

L'objectif étant que nos propositions collent avec la réalité du terrain, êtes-vous OK avec ce projet ? **Oui, à l'unanimité, on continue.**

Convention avec la fédération des loueurs

L'objectif étant de formaliser une convention qui relatent des objectifs communs, des intérêts convergents.

Rencontre avec JM Darolles du cabinet JED

Nous avons besoin d'aller chercher de l'aide à l'extérieur pour faire aboutir certains dossiers nécessitant, entre autres, des compétences technico-juridique et un investissement en temps trop conséquent pour nous.

Nous nous sommes donc tourné naturellement vers le cabinet JED (Juris-éco Espaces Développement), un cabinet conseil spécialisé dans :

- le développement touristique local,
- les loisirs sportifs (en espace rural, montagnard, littoral)
- la valorisation du patrimoine culturel et naturel.

Après de nombreuses réunions qui nous ont permis de mettre en commun nos compétences, nous avons pu aboutir à des démonstrations imparables sur plusieurs dossiers.

- 1- **Travail sur l'accident de L'Argentière** avec Thomas et Maixent.



Il faut savoir que seuls la fédé des loueurs et le syndicat de canoë kayak ont soutenu le moniteur concerné, la FFCK est restée en retrait et ne s'est pas positionnée clairement. Nous n'en parlerons pas plus car, à ce jour, l'instruction n'est pas terminée.

2- **Production d'un guide technico-juridique sur la sécurité** avec le centre de Largentière.

Le problème des Equipements de Protection Individuels (EPI) se pose. C'est pourquoi nous avons édité ce guide technico-juridique

3- **Règlement Général de Police** : la FFCK est venue chercher notre syndicat et celui des loueurs pour contribuer de façon commune à la refonte du RGP, qui réglemente toutes les activités de navigations (luge, nage en eau vive, péniche, bateau de plaisance).

Là, nous nous sommes confrontés à de gros problèmes de définitions :

- redéfinir tous les bateaux et engins de plaisance mus exclusivement par la force humaine.
- les conducteurs et leur âge : on n'attend pas 18 ans pour conduire une petite embarcation !
- l'interdiction de franchir les branchements d'ouvrage !! il a fallu procéder à l'envers : s'il n'y a pas interdiction, on peut s'approcher de l'ouvrage...
- les marques d'identification : on a écarté cet article en prouvant que c'était impossible
- il reste l'épineux problème de la charte spécifique des panneaux de signalisation

Grace à Germinal Perrot, on a réussi à faire passer 2 amendements : l'établissement d'une liste par le préfet, une circulaire interprétative

Il faudrait un référent par bassin. Idem pour la CDESI. Mutualiser les moyens avec les loueurs.

4- **La randonnée aquatique (RA):**

La première proposition que nous avons faite a été d'intégrer une CS randonnée aquatique. Cela a été refusé.

Normalement, juridiquement, quand on prépare un arrêté, il faut en définir le contenu (créer un référentiel)

Après, on peut faire valoir les passerelles et les dérogations.

Le ministère des sports a fait l'inverse et a cherché à faire valoir des passerelles avant d'avoir un contenu.

Les contenus sécuritaires étaient nuls ou inexistantes. On s'est appuyé sur un avis de la commission de sécurité des consommateurs (CSC) qui prouvait que la plupart des accidents de noyade étaient dus à la non-maîtrise des compétences. Il fallait convaincre les gens de la CSC pour ne pas voter ces textes dans l'attente de compléments. Nous avons réussi à nous faire soutenir par 4 députés en leur préparant les lettres. Un lobby est disponible désormais. Vianney Sevaistre et la secrétaire d'état chargée des sports, Rama Yade ont halluciné. Nous avons réussi à avoir un vote qui définit la randonnée aquatique, sous réserve que la RA soit incluse dans les diplômes du CK, sans oublier les gens du canyon ! Nous avons fait un recours gracieux lui demandant de ne pas laisser passer l'arrêté car il ne prenait pas en compte les professionnels du CKDA.

Pour l'heure, le recours gracieux a été rejeté.

Nous sommes à l'étape de recours en contentieux devant le conseil d'état, avec courrier au ministère ;

5- **Contexte du Verdon :**

Le cabinet JED est un cabinet militant qui a œuvré dans les années 90 pour la fédération de canoë kayak.

1^{er} succès de la loi sur l'eau en 1992 avec le principe de libre circulation sur l'eau

Le cabinet a développé un plan départemental d'activités nautiques avec le département des Hautes-Alpes (05)

Il a permis la mise en place de la fédé des loueurs et a participé à son assemblée constitutive

Difficultés sur le Verdon :

- référés déposés par M. Ferrato pour assujettir les professionnels aux procédures IOTA (installation ouvrages travaux activités) => procédures juridiques à répétition et complexes
- Tierce opposition déposée par le SNGPCKDA et la FFCK contre la décision du tribunal administratif.
- Positionnement de nos activités par rapport à la réglementation Natura 2000.
- Opposition à un projet d'arrêté de biotope dans le couloir SAMSON

Partenaire MMA avec J.F. Bellet : bilan 2010, accidentologie

Thomas remercie Jean-François BELLET pour notre partenariat, et sa disponibilité.

M. Bellet nous souligne plusieurs points :

- concernant le canyon, seuls les BECKA titulaires de l'AQA canyon sont assurés.
- Point sur les déclarations 2010 et comparatif avec les années précédentes
- toute déclaration de sinistre doit être accompagnée de l'attestation d'assurance.



Il est important de tout déclarer, cela permet de désamorcer un sinistre, d'enlever un début de responsabilité, et permet à la MMA d'intervenir en 2^{ème} ou 3^{ème} ligne sur les dépassements d'honoraires non remboursés par sécu et mutuelle complémentaire...

- si nous voulons demander l'assurance pique nique au cours de l'activité (garanties intoxication alimentaire), faire un courrier en ce sens qu'il présentera à la compagnie

Un petit point financier :

- L'option 2, dont le prix a diminué en 2010, a doublé en terme de volume.
- Les tarifs assurance 2011 restent stables

Trouver une réponse au titre du SNGP

Une demande de la part du SNGP :

Pour les 20 ans du SNGP, pourrais-t-on avoir un sponsor de la MMA ?

Bilan des commissions examens

Données fournies par Jean-François BLERVAQUE

BE en Contrôle Continu :

Final Creps Vallon et qualif complémentaires: Philippe CALVET nous a représenté.

Tout s'est bien passé. 16 candidats, 7 admis

Test d'entrée J-F BLERVAQUE

en juin : 9 candidats, 5 reçus

en septembre : 13 candidats, 13 reçus

Le nombre de places en formation était de 16 au total et il a été décidé de porter ce nombre à 18 afin de ne laisser aucun candidat sur le bord, tous les candidats ayant obtenus la moyenne aux tests.

BE en Examen Traditionnel :

Session de LATHUS (22 et 23 mars 2010): Hervé BERTHIER nous a représenté.

18 inscrits, 17 présents, 9 admis (6 éliminés au test)

Le lieu de session des épreuves "Lathus" est très approprié pour passer un examen CKDA.

Le niveau des participants est assez hétérogène, avec une expérience technique et pédagogique supérieure, des candidats issus de clubs à vocation de compétition.

Un manque d'implication notoire d'une majorité des candidats pour l'obtention du diplôme; vision d'un "job d'été" et non d'un travail à part entière.

Bon accueil de la part de la DRJSCS, petit sentiment de concurrence avec certains cadres FFCK, vite dissipé.

Session de l'ARGENTIERE (mai) : pas d'infos

Session de VALLON (4 au 6 octobre) : J-F BLERVAQUE

23 présents, 13 Admis (8 éliminés au test et 2 notes inférieures à 10)

L'organisation est bien rodée et la composition du jury était un peu J&S que d'habitude (3 extérieurs sur 14).

Session de St LAURENT DE BLANGY : pas de représentant

La convocation a été envoyée à Julien DUPRIEZ qui n'a pas fait suivre .2 semaines avant l'examen, j'ai contacté la DD qui m'a dit avoir trouvé un remplaçant et qu'il n'avait pas le budget pour inviter une personne supplémentaire donc pas de représentant sur cette session. Hervé BERTHIER était volontaire et je l'en remercie. La DD m'a communiqué les éléments suivants:

4 admis sur 15 candidats présents. Les 11 autres candidats ont validé les groupes A et B mais ont été sur les épreuves du groupe C.

1 candidat éliminé à l'esquimautage

4 candidats éliminés à la récupération (corde)

6 candidats éliminés à la traversée

Qualification Complémentaire "entraînement à la compétition en Canoe Kayak"

11 admis sur 11 candidats présents.

BE 2ème DEGRE :



Session de NANCY (18 au 20 octobre): J-F BLERVAQUE

Dernière session du BE 2 ce qui a engendré un nombre important de candidats.

21 inscrits, 17 présents, 13 admis

Un candidat avait déposé un dossier VAE et demandé un entretien (effectué avec R.VERMEULEN , MF PRIGENT et JF BLERVAQUE) le groupe A a été validé.

BPJEPS

CRFCK : test d'entrée et positionnement (septembre 2010) JF BLERVAQUE

Tests sur 2 jours :

J1 entretien de motivation et test technique (descente parcours classe 3 et Sécurité), délibération.

J2 évaluation des connaissances et positionnement en vue d'allègements.

Remarques : les allègements sont assez difficiles à mettre en place et les candidats étant dans une logique de formation sur l'année (dispo et financement) préfèrent suivre la totalité du cursus .

BPCK UCPA / DDPPCS haute Loire (octobre) : pas de représentant

Projet de développement

Il faut à nouveau s'y consacrer en 2011. Il faut chercher à mieux informer nos adhérents et se déplacer sur les vallées

Pour ce faire, nous allons :

- continuer à faire passer des infos par mails,
- nous comptons sur le bouche à oreille entre adhérents
- organiser 2 visites dans des sites d'activités de nombreux professionnels : Les Pyrénées (représentent 10% des adhérents) et le Verdon (dossier juridique en cours).
- missionner des membres du bureau sur les centres de formation

Questions diverses

Les 20 ans du syndicat

Proposition pour l'AG 2011 => Jérémie METZGER réitère son invitation à la mer

Les votes

➤ **Cotisations :**

La cotisation syndicale passe à 85 €

La cotisation salariés à 15 € : maintien du dispositif encore 1 an

➤ **Elections :**

Didier MASSOT est réélu secrétaire à l'unanimité. Ce sera peut-être la dernière fois qu'il se présente car la retraite approche...

Fabrice RUIZ demande à être représentant local suite au départ de Sylvestre MEHL. Le syndicat approuve sa demande mais souligne qu'il devrait être présent à l'AG pour y prétendre.

Fait à Salavas
Le 11 novembre 2010

Valérie FREMONT